

Le soutien sur la nouvelle loi sur la protection des données pour les membres d'EXPERTsuisse et leurs clients – Une aide précieuse sous forme de guides, de modèles et de formations continues

La protection des données vise principalement à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes physiques qui font l'objet d'un traitement de données. La nouvelle loi sur la protection des données (LPD) a été entièrement révisée et entrera en vigueur le 1er septembre 2023.

La mise en œuvre de ces nouvelles règles pose un défi de taille aux entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Le secteur de l'audit, du conseil fiscal et du fiduciaire n'y échappe pas. La mise en œuvre est vaste: c'est pourquoi il s'agit tout d'abord de définir en interne qui est responsable du projet, de préparer une planification et, le cas échéant, de faire appel à un expert externe. Ensuite, vous devrez analyser soigneusement vos processus internes et identifier quelles données sont traitées par qui et comment.

Pour vous aider dans ce processus, EXPERTsuisse mettra à votre disposition, dans l'espace réservé aux membres, différents documents et modèles.

- Guide sur la nouvelle loi sur la protection des données
- Modèles
 - Modèle de registre des données (modèle 01)
 - Modèle de déclaration de protection des données (modèle 02)
 - Modèle d'annonce de violation de données (modèle 03)
 - Modèle de réponse à une demande de renseignements (modèle 04)

Les formations continues suivantes vous permettront en outre de rester au fait des dernières évolutions:

- 31 août 2023: Protection des données «Dernier rappel», Zurich (en allemand)
- 11 octobre 2023: Données personnelles: quelles obligations pour les entreprises suisses, Lausanne

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Guide sur la nouvelle loi sur la protection des données](#)
- [Modèles](#)
- [Formation-continue: Protection des données «Dernier rappel», Zurich](#)
- [Formation-continue: Données personnelles: quelles obligations pour les entreprises suisses, Lausanne](#)